

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX**, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. E. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. } A BON NEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la semaine : Bénédiction des cloches à Kamouraska, et célébration du cinquantième anniversaire de prêtrise du Révd M. Nicholas de Talentin Hébert, curé de cette paroisse.

Causerie agricole : Des labours (Suite) — Nombre de labours à exécuter. — Epoque des labours. — Du hersage. — De la herse.

Correspondance : Des soins à donner aux pommiers — A. B. C.

Sujets divers : Liste des prix accordés à l'exhibition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de Portneuf, tenue au Cap Santé le 26 septembre dernier. — La fabrication du fromage et les beurrieres.

Choses et autres : Convocation d'une assemblée des membres de la Société d'industrie laitière de la Province de Québec devant avoir lieu à St-Hyacinthe les 14 et 15 novembre. — Patates atteintes de pourriture.

Recettes : Chaussures imperméables. — Collage de papiers peints.

A nos lecteurs. — Aujourd'hui et la semaine prochaine nous consacrerons la *Revue de la Semaine* pour donner un compte-rendu des fêtes qui eurent lieu à Kamouraska, à l'occasion des Noces d'or du vénérable curé de Kamouraska, le Révd M. N.-T. Hébert. Nous savons qu'un grand nombre de nos abonnés aimeront à lire et même à conserver les détails de cette fête à laquelle ils n'ont peut être pas pu assister. En outre, nous devons cet hommage de reconnaissance au Révd M. Hébert qui a toujours eu pour la *Gazette des Campagnes* la plus grande sympathie; non seulement il lui a aidé par son propre abonnement, mais dans un temps où son existence était le plus en danger, il nous a fait parvenir au-delà de deux cents piastres de ses propres deniers. M. Hébert a été non seulement un prêtre de grand dévouement dans l'exercice de son ministère, non seulement il a été colonisateur courageux et persévérant, mais encore il a été l'ami sincère des cultivateurs, ne manquant jamais l'occasion de leur être utile.

REVUE DE LA SEMAINE

Bénédiction des cloches à Kamouraska, et célébration des Noces d'or du Révd M. N.-T. Hébert, curé de cette paroisse. — Le 10 et le 11 octobre sera une date qui restera longtemps gravée dans la mémoire des paroissiens de Kamouraska, car en ces jours de joie et de jubilation l'Eglise et son digne ministre y recevaient la plus grande part. On ne pouvait célébrer plus dignement les Noces d'or de celui qui pendant trente-un ans fut curé de Kamouraska, qu'en donnant à l'église de cette paroisse un cachet qui put démontrer jusqu'à quel point on était animé de zèle à l'ornementation du temple de Dieu qui a eu pour ministre un prêtre dévoué qui allait célébrer sa cinquantième année de prêtrise. Rien assurément ne manquait à l'intérieur de cette église pour porter à l'édification, et on devait couronner ces travaux d'embellissement qui font honneur à la libéralité des paroissiens de Kamouraska, par l'addition de trois magnifiques cloches qui pour la première fois devaient carrillonner le lendemain et donner le signal d'une grande fête qui était ardemment désirée et à laquelle prirent une si grande part les paroissiens de Kamouraska.

Mercredi, 10 octobre, à 2½ heures, eut lieu la bénédiction des nouvelles cloches. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, assisté du Révd M. J. N. Sirois et du Révd M. F. Paradis, tous deux natifs de Kamouraska, a fait la bénédiction des cloches avec toute la pompe et la majesté du rite catholique.

Voici les noms des parrains et marraines: Révd M. Lefebvre et madame Pierre Delbois; Révd M. Demers, curé de N.-D. du Mont-Carmel, et madame Vincelas Taché; Révd M. Brochu, curé de St-Denis, et madame Cyrias Ouellét; Monsieur et madame Chaloult; M. et Mme Laurent Michaud; M. et Mme P. V. Taché; M. et Mme Joseph Lavoie; M. et Mme B. Raymond; M. et Mme C. Leclerc.

A la collecte qui a été satisfaisante on y a joint des dons privés qui ont contribué à augmenter de

beaucoup la recette. L'une des cloches pèse 1500 livres, l'autre 1000 livres, et la troisième 800 livres.

Cette cérémonie religieuse n'était que le prélude d'une grande fête que la population de Kamouraska se préparait à célébrer avec le plus grand éclat et le plus grand enthousiasme, et à cette heure tous les préparatifs étaient complets; le village avait un air de gaieté inaccoutumé; quatre arcs de triomphe en verdure avaient été érigés dans le voisinage de l'église et de nombreux pavillons ornaient les principales résidences du village.

Au Couvent des Dames Religieuses de la Congrégation de Notre Dame était échu l'honneur d'entonner le premier l'hymne de reconnaissance à l'occasion des Noces d'or du digne pasteur de la paroisse de Kamouraska, par une soirée musicale et dramatique, organisée par les religieuses et les élèves de cette institution.

Leurs Graceries Mgr l'Archevêque de Québec et Mgr l'Evêque de Chicoutimi, accompagnés d'un nombre considérable de membres du Clergé se rendaient, à sept heures du soir, dans la magnifique salle du Couvent où devait avoir lieu la séance.

La salle était décorée avec goût; les inscriptions appropriées à la circonstance étaient d'une grande richesse. Au fond de la salle, au-dessus du portrait du Révd M. Hébert, on lisait l'inscription "Toujours son nom sera béni;" sur un autre côté de la salle, "Deus dedit honorem sacerdotii," et "Dedit ei gratiam et sapientiam;" à plusieurs autres endroits, les chiffres 50 avec l'inscription "Ad multos annos;" il y avait aussi profusion de verdure entremêlée de fleurs de toutes sortes.

La fanfare de St Agapit de Beauvillage, comprenant dix-huit exécutants, habilement dirigée par le Révd M. T. Montminy, curé de cette paroisse, exécuta un brillant morceau de musique comme ouverture. Puis une cantate "Le Bouquet" de circonstance, fut admirablement bien chantée par les élèves; puis musique et dialogue par les plus jeunes élèves.

Une magnifique adresse fut présentée à Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec qui y répondit en félicitant les élèves d'avoir le bonheur de puiser leur enseignement dans un Couvent aussi habilement dirigé.

"La messagère," morceau approprié à la circonstance a été très bien chanté par les jeunes élèves; et ce qui ajoutait encore à la beauté de ce chant, c'était une danse exécutée en même temps par ces jeunes filles qui y mettaient le plus grand entrain et une parfaite régularité à joindre leurs pas à la musique.

Le Vaudeville "La double épreuve," très bien exécuté et souvent applaudi, fut la partie récréative de la soirée. Le choix de ce vaudeville n'est pas sans utilité pour grand nombre de mères de famille, car de semblables épreuves arrivent fréquemment là où la mère éprise d'un fol amour pour son enfant est toujours portée à lui pardonner ses défauts et le plus souvent à les excuser. Le dénonement n'est pas toujours aussi heureux que dans le vaudeville en question, et pour cette raison la mère de famille doit être d'une grande prudence quant à la conduite à tenir à l'égard de ses enfants.

"Les réminiscences du passé" en rapport à la carrière ecclésiastique du Révd M. Hébert, si bien racontées par Mlle Croft, ont vivement intéressé l'auditoire. Les tableaux vivants, représentant l'ordina-

tion de prêtrise de M. Hébert et le couronnement par les anges de son 50e anniversaire de prêtrise, ont parfaitement réussi.

A 9 heures, cette séance, qui a été un véritable succès, se terminait, et les personnes présentes quittèrent immédiatement la salle pour être témoins de l'illumination que le canon venait d'annoncer. Malheureusement la pluie toujours en pleine activité empêchèrent le plus grand nombre de parcourir tout le village dont toutes les maisons étaient brillamment illuminées. Plusieurs fenêtres étaient richement décorées avec en outre grand nombre de bougies et lanternes chinoises. Malgré la pluie et les mauvais chemins, il y eut nombre de personnes qui prirent part à la procession aux flambeaux.

Le lendemain, 11 octobre, à neuf heures, les cloches conviaient, pour la première fois, les paroissiens de Kamouraska au Temple de Dieu, pour prendre part aux prières qui allaient lui être offertes afin de le bénir de leur avoir conservé une vie si chère, dans la personne de leur vénérable curé qui avait atteint ce jour là sa cinquantième année de prêtrise.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, Mgr D. Racine évêque de Chicoutimi, et une centaine de prêtres assistaient à cette religieuse et imposante cérémonie. Mgr l'Archevêque, paré de ses plus riches ornements épiscopaux, prenait place au trône, du côté de l'évangile, assisté du curé de la Malbaie, le Révd M. Doucet, G. V., et de M. le chanoine Desjardins, curé de Ste Cécile du Bic. En face, du côté de l'épître, Mgr D. Racine, assisté de M. le Grand Vicairo Delage, ancien curé de l'Islet, et de M. le Grand Vicairo Poiré, curé de Ste Anne de la Pocatière.

Les décorations de l'église étaient d'une grande richesse. Nombre de drapeaux en soie attachés aux murs du chœur portaient des inscriptions latines appropriées à la circonstance; au jubé de l'orgue, on y lisait les suivantes: "La vieillesse est une couronne d'honneur lorsqu'elle se trouve dans la vie de la justice;" "Parcourez toute l'étendue de cette terre dans sa longueur et dans sa largeur parce que je vous la donnerai;" puis à plusieurs endroits de l'intérieur de l'église, les chiffres 50, avec l'inscription: "Ad multos annos."

La fanfare de St Agapit, placée en bas du chœur exécuta un morceau d'ouverture au moment même où le Révd M. Hébert, assisté du Révd M. N. Beaubien comme diacre, et du Révd M. G. Proulx, sous-diacre, allait commencer le Saint-Sacrifice de la Messe. Le chœur de l'orgue exécuta une messe en plein chant harmonisée. Le morceau de l'offertoire, qui a été tout particulièrement remarqué, a été chanté par le Révd M. La Lessard, professeur au Collège Ste Anne. Les musiciens de la fanfare exécutèrent des airs choisis et difficiles avec une grande perfection, au graduel et à l'élévation, puis le "Nous invoquons tous," à la fin de la messe.

Le sermon de circonstance a été prêché par le Révd M. Bruchési; il prit pour texte ces paroles que le prêtre prononce au bas de l'autel, au commencement de la messe: *Introibo ad altare Dei, ad Deum qui largificat juventutem meam.*

Immédiatement après la messe, eut lieu l'imposante cérémonie du renouvellement des vœux par M. le curé Hébert agenouillé aux pieds de Mgr l'Archevêque qui

pour cette mémorable circonstance se tenait assis près de l'autel, comme au moment de la consécration d'un prêtre.

Aussitôt après, par une insigne faveur qui avait été accordée à la demande de Mgr D. Racine, lors de son dernier voyage à Rome, M. le curé Hébert avait l'heureux privilège de donner la bénédiction papale à ses paroissiens ainsi qu'aux personnes qui assistaient à la fête de ses Noces d'or.

Les cérémonies religieuses de cette fête se terminèrent par le chant du *Te Deum*.

Quelques minutes après, le Révd M. Hébert prenait place sur un siège placé à l'avant du chœur, et les adresses suivantes lui furent présentées :

A Messire Nicholas de Talentin Hébert, curé de Kamouraska, et Vicaire Forain du diocèse de Chicoutimi.

Digne, vénérable et vénéré Curé,

An nom de la Paroisse de Kamouraska et comme maître du Village, je viens vous présenter l'hommage du respect de tous vos paroissiens; l'expression de l'affection qu'ils vous portent et former les vœux que suggèrent la célébration de vos Noces d'or de prêtre et la cérémonie de la bénédiction des nouvelles cloches de notre église. Faisent les sons religieux de ces voix d'airain être longtemps entendus par vous, qui avez tant fait pour la décoration du Temple où réside à côté de nos demeures la Majesté de notre Dieu.

Il n'est pas donné à un grand nombre de vivre la longue vie que vous avez vécue et de jouir de votre forte et fraîche vieillesse: il n'est pas donné à beaucoup de ministres des autels de dépasser le cinquantième anniversaire de la consécration sacerdotale.

De cette longue carrière vous avez passé trente et un ans au milieu de nous, trente et une années que votre zèle a rendues fructueuses et que votre caractère a faites aimables. Qui dira votre sollicitude, votre charité, votre hospitalité? Tous répéteront ce qu'il serait trop long d'énumérer ici. Mais qui vous récompensera? Celui-là seul, en qui vous avez ordonné vos actions, peut le faire et le fera, selon sa promesse.

Vous n'avez pas limité vos travaux aux confins de notre paroisse. Héritier de l'énergie qui distingue, à un si haut degré, le peuple Acadien dont vos ancêtres faisaient partie, vous avez pris part à tous les mouvements louables qui se sont produits de votre temps; fidèle en cela, comme en tout le reste, aux traditions du clergé catholique de tous les pays et notamment de notre cher Canada.

Un monument, digne de vous et d'une des grandes causes que vous avez servies, redira à nos descendants, ce que vous avez fait pour la colonisation: Hébertville du Saguenay!

Il y a quelques années vous alliez dans la ville éternelle, déposer le témoignage de la Foi de vos ouailles, aux pieds de Pie IX qui est mort, mais qui était aussi le Pape qui ne meurt pas. Soyez encore béni pour ce pèlerinage que nous ne pourrions faire et que vous avez fait pour nous.

Pour terminer cette adresse, nous savons aller au-devant de vos désirs, en présentant nos respectueux compliments et la bienvenue, dans notre Paroisse, à Monseigneur notre Archevêque, à Monseigneur de Chicoutimi, à tous vos vénérables confrères, aux amis et aux populations du voisinage, qui sont venus rehausser de leur sympathique présence, la solennité de cette belle fête.

AD MULTOS ANNOS!!!

Les paroissiens de Kamouraska,

P. V. TACHÉ, Maire.

Kamouraska, 11 octobre 1883.

Cette adresse était accompagnée d'un arbre dont les branches étaient garnies de pièces d'or (*fruits murs* dont parle M. Hébert dans sa réponse).

Le Révd M. Hébert, vivement ému, fit la réponse suivante:

M. le Maire du Village de Kamouraska,

Je reçois avec plaisir la bienveillante adresse que vous me présentez au nom de la paroisse. Elle renferme l'expression de sentiments qui me sont bien agréables.

Il est vrai qu'ils sont un peu trop flatteurs, mais c'est une nouvelle preuve de vos bonnes dispositions à l'égard du Prêtre que la Providence vous donne pour vous guider dans le chemin du Ciel.

J'ai de grandes actions de grâces à rendre à Dieu pour toutes les faveurs dont il m'a comblé pendant toute ma vie et particulièrement pendant les cinquante années de ma vie sacerdotale.

Cinquante années de sacerdoce! c'est une longue chaîne de grâces innombrables: comment pourrai-je le reconnaître dignement? *Quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi?*

Vous parlez du bien que j'ai fait. Hélas je vous avoue que je suis loin de me rassurer sur le peu que j'ai pu faire, et que je ne suis pas sans trembler pour le bien que je n'ai pas fait et que j'aurais peut-être dû faire, au jugement de Dieu.

Je dois aussi beaucoup de reconnaissance à mes Supérieurs Ecclésiastiques pour toutes les positions avantageuses qu'ils m'ont confiées: vicaire sept ans à la cathédrale de Québec, curé deux ans à St Paschal et trente-un ans à Kamouraska, en tout cinquante années qui ont passé plus vite que les autres. A cela, rien d'étonnant, 31 années passées dans une si belle paroisse, au milieu d'une population intelligente, généreuse, et pardessus tout éminemment religieuse, sont bien vite écoulées, la vie passe rapidement, et le bien est facile à faire. Aussi je ne laisserai pas échapper cette belle occasion de rendre à ma paroisse le tribut d'éloges qu'elle mérite, pour sa charité à contribuer à toutes les bonnes œuvres, et pour sa libéralité à contribuer à toutes les réparations, améliorations ou embellissements de l'Eglise et de ses dépendances. Tous les travaux faits pour ces divers objets depuis trente-un ans, l'ont été au moyen de dons ou de souscriptions volontaires, jamais ou à un besoin de recourir aux répartitions forcées.

Les trois belles cloches qui viennent d'être placées dans le magnifique clocher qui orne si bien notre Eglise, rediront au loin le bon goût et la générosité des citoyens de Kamouraska, et l'harmonie qui règne dans cette paroisse lorsqu'il s'agit d'orner le Temple de Dieu, qui réside au milieu de nous.

Je ne puis me défendre d'exprimer ici un regret.—Depuis plusieurs années et à diverses reprises, cette paroisse a été divisée, amoindrie de tous les côtés, aujourd'hui on veut la déchirer, et voilà que plusieurs de nos bons paroissiens vont être obligés de quitter la paroisse! Je les prie de croire qu'ils emporteront mon affection et mon souvenir reconnaissant pour tous les bons rapports que nous avons eu ensemble.

Vous avez parlé de la colonisation du Saguenay. C'est vrai, j'ai contribué, mais je ne suis pas le seul. Tous les curés des Comtés de l'Islet et de Kamouraska, sans être descendants des Acadiens, y ont pris part comme moi. Monsieur F.-X. Delage et Monsieur F. Pilote, qui sont ici présents, ont été du nombre des plus zélés et des plus actifs, ainsi que plusieurs laïques. Je dois une mention toute particulière à Messieurs Jean-Baptiste Renaud, Théophile Le Droif et Joseph Hamel et Frères, marchands, de Québec, pour la confiance dont ils m'ont honoré, et pour les avances considérables qu'ils nous ont faites pendant l'exécution des travaux de colonisation. Ce doit être pour ces Messieurs comme pour moi, une véritable jouissance d'avoir contribué à une œuvre qui a si bien réussi, et qui progresse d'une manière si admirable.

Vous me faites bien plaisir en me rappelant mon beau voyage de Rome et de Terro-Sainto. C'est me rappeler un acte de générosité de votre part, qui m'a été bien agréable. Oui, c'est grâce à votre grande libéralité que j'ai pu faire ce beau voyage, auquel j'avais rêvé depuis bien des années: je profite de cette circonstance solennelle pour vous en remercier de nouveau.

Vous allez certainement au-devant de mes désirs en offrant vos respectueux compliments et la bienvenue à Mgr l'Archevêque de ce Diocèse et Sa Grandeur Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, qui sont venus rehausser de leur sympathique présence la solennité de cette belle fête: je me joins à vous de tout cœur, et j'offre à tous mes plus sincères remerciements.

Je vous remercie de l'arbre doré que vous m'offrez en cadeau. Je vous promets de le conserver bien précieusement en souvenir de votre générosité; je ne vous garantis pas de même de conserver longtemps les fruits qui pendent à ses branches, ils me paraissent murs, et vous savez, quand les fruits sont murs il faut les cueillir pour ne pas les laisser perdre.

(A suivre.)

CAUSERIE AGRICOLE

DES LABOURS (Suite).

Nombre de labours à exécuter.—Le nombre de labours à exécuter sur un terrain, pour l'ameublir convenablement, est déterminé par la consistance plus ou moins grande de ce terrain et par les soins que l'on doit apporter à l'égard des plantes que l'on cultive.

Dans les terres argileuses, compactes, on doit nécessairement faire un plus grand nombre de labours et choisir les saisons plus propices que pour les terrains légers. Dans ces derniers, un seul labour suffit amplement et doit être exécuté au printemps.

Dans toutes les terres argileuses, les labours doivent être faits autant que possible en automne, pourvu que le terrain ne soit pas en pente rapide; plus la tenacité de ces terrains à terre argileuse est grande, plus on doit augmenter le nombre des labours.

Quelquefois on rencontre des sols tellement compacts que leur pulvérisation n'est suffisante qu'après deux et même trois labours.

Au contraire, à l'égard des sols légers ou en pente rapide il faut ménager les bouleversements. Les terrains légers ont plus besoin d'être tassés que soulevés; et pour empêcher les terrains en pente d'être emportés par les eaux, il faut leur laisser le plus de corps possible, et pour cela diminuer les labours.

Epoque des labours.—L'exécution des labours à l'automne, ne se fait pas encore d'une manière générale dans nos campagnes. Cependant on commence à reconnaître que ce serait une amélioration utile dans nos procédés culturaux.

De fait, tous les terrains argileux devraient être labourés en automne, moins ceux situés sur le penchant des côtes rapides. Par ces labours, on expose à la gelée les racines des plantes vivaces et un plus grand nombre de ces plantes sont détruites, puis l'ameublissement du sol se fait d'une manière plus complète.

Au point de vue économique, le climat du Canada demande que les labours soient faits en automne plus particulièrement que dans tout autre pays. La saison des semailles est ici trop courte, et si une partie notable de nos grains gèle en automne avant leur maturité, c'est qu'ils ont été semés trop tard, qu'il a fallu attendre longtemps au printemps, avant que le sol fut prêt à être labouré. Si les labours eussent été faits en automne, on aurait pu exécuter la semence au commencement du printemps, dès l'apparition des premiers beaux jours, et dans ces conditions les grains eussent pu mûrir entièrement.

Lorsque les exigences des plantes réclament plusieurs labours, il faut laisser entre chacun d'eux un intervalle suffisant pour donner le temps aux mauvaises herbes d'entrer en végétation afin de pouvoir les détruire par le labour qui doit suivre; il faut, de plus, que les mauvaises herbes retournées aient eu le temps d'être étouffées. Pour cela, si on fait le premier labour en automne, on doit faire le second labour au commencement du printemps suivant, et le troisième labour ne doit être fait qu'après que les mauvaises herbes soient étouffées et que les graines aient germé, à condition toutefois que leur culture le permette.

Pour les navets, par exemple, on fait un labour en automne et on en fait un autre en travers du premier, puis on laisse le sol dans l'état où l'a mis la charrue, jusqu'au temps où les semis des navets doivent être exécutés, c'est-à-dire à la fin de juin; alors on herse et l'on exécute le troisième labour, lequel se fait en traçant en même temps les sillons. Par cette manière d'agir le sol se trouve complètement ameubli et un nombre immense de mauvaises herbes sont détruites: ce qui donne plus de facilité au sarclage nécessaire pendant la végétation des navets.

Mais si l'on veut semer de bonne heure au printemps, ou si les labours doivent être exécutés à des profondeurs différentes, on pourra diminuer l'intervalle entre les deux labours et même les exécuter à quelques jours de distance les uns des autres. L'espace de temps qu'il doit y avoir entre deux labours est généralement déterminé par la température, quinze jours, trois semaines ou un mois, suivant la saison.

Si l'on sème sur un seul labour fait au printemps sur de vieilles prairies ou de vieux pâturages, les semis ne doivent être exécutés que lorsque la couenne a subi une décomposition avancée. Si l'on semait sur des labours frais la couenne, en se décomposant, pourrait amener la destruction du germe et mettre toute la récolte en danger. Dans ce cas, on conseil de labourer au commencement de mai et de ne semer qu'à la fin de ce même mois.

DU HERSAGE.

La seconde opération culturale, dans l'ordre de l'importance, est le hersage.

On fait le hersage: 1o. pour achever ce qui n'a pu être fait entièrement par les labours, c'est-à-dire pulvériser et ameublir la terre; 2o. pour enlever les racines des plantes vivaces ramenées à la surface du sol par la charrue; 3o. pour répartir plus également les semences sur le champ et les enfouir à une profondeur convenable.

La pulvérisation du sol ou son ameublissement produit par la herse est plus ou moins complète, suivant l'énergie avec laquelle le hersage est exécuté. De là trois espèces différentes de hersage; ce sont les hersages en long marchant dans le même sens de la charrue; le hersage en travers marchant dans une direction perpendiculaire aux raies; et le hersage croisé qui est la réunion des deux premiers hersages.

De ces trois hersages, le plus énergique est le hersage croisé. Il a d'excellents effets dans les terrains très compacts et très difficiles à ameublir. Pourvu que les labours aient été faits sur un terrain bien préparé, aucune motte de terre n'échappe à l'action pulvérisante du hersage croisé.

Le hersage en travers est moins énergique que le précédent, et le hersage en long est le moins énergique des trois, cependant ce dernier suffit à tous les besoins dans les terrains légers et faciles à ameublir.

Lorsqu'on herse dans le but spécial d'ameublir le sol, il faut que le nombre des labours soit assez considérable pour atteindre complètement le but proposé. Cependant le nombre des hersages est déterminé par les exigences des plantes que l'on cultive et la tenacité du sol. Si une plante demande une surface très meuble, il faudra faire plusieurs hersages pour satisfaire aux exigences voulues; si, au contraire, cette

même plante n'est pas exigeante quant à l'amoullissement du sol, on pourra se contenter de désagréger grossièrement les mottes de terre par quelques coups de herse.

Quand la terre a été labourée trop humide et qu'un soleil ardent la sèche aussitôt après le labour, elle reste en mottes compactes qui ne peuvent être brisées que par de nombreux hersages croisés.

Pour que le hersage soit efficace, il faut de plus prendre en considération l'état de sécheresse ou d'humidité du sol, surtout lorsqu'on opère sur des terres argileuses.

Dans les sols humides, les mottes de terre ne sont pas brisées; au contraire, elles sont entraînées, la herse se boue et l'efficacité du hersage diminue beaucoup par le passage des animaux sur ces sols humides, la terre se tasse et demeure aussi compacte qu'avant le labour.

Quand le terrain est trop sec, les mottes de terre deviennent dures et pour les briser, même incomplètement, on devra faire un travail long et pénible.

Le moment le plus favorable pour le hersage, c'est lorsque les mottes de terre contiennent encore une bonne dose d'humidité et commencent à tomber en poudre: c'est ce qui arrive très souvent lorsqu'une bonne pluie a succédé à quelques jours de sécheresse.

Pour enterrer la semence les hersages se font toujours en long; mais pour enlever les mauvaises herbes des raies, on herse en tous sens.

Dans un hersage ce n'est pas tant la pesanteur de la herse que la rapidité avec laquelle elle marche qui pulvérise la terre. Aussi, pour faire un bon hersage dans les terres argileuses, on doit toujours donner la préférence à des chevaux vigoureux, car dans ce cas la herse marchant avec plus de rapidité, frappera plus souvent sur les mottes de terre et les pulvérisera plus complètement.

De la herse.—La herse se compose généralement d'un chassis en bois marchant horizontalement et garni au dessous de dents de bois dur ou de fer placées verticalement au milieu, tantôt cylindriques ou tranchants, suivant la nature ou l'état du sol, suivant la forme que prescrit le terrain labouré. Suivant le but que l'on veut atteindre, la herse devra prendre une force et même une forme différente.

Mais quelque soit la force ou la forme de la herse, elle doit satisfaire aux deux conditions suivantes: 1o. Les dents doivent être assez distantes les unes des autres pour empêcher la terre de s'accumuler entre les dents; il faut que chaque dent de la herse fasse une raie particulière, sans que l'une se confonde dans l'autre; 2o. les dents doivent être disposées de manière que les raies soient tracées à des distances régulières.

La plupart de nos herses triangulaires ou quadrangulaires ne satisfont pas à la deuxième condition, c'est-à-dire que chaque dent ne fait pas sa raie particulière. Par exemple, il arrive très souvent que les dents de la troisième traverse passent souvent dans la raie tracée par les dents de la seconde, et de cette manière plusieurs dents deviennent inutiles et la pulvérisation du sol est plus lente. On retrouve les mêmes défauts dans quelques herses quadrangulaires; mais ici on peut les diminuer et même les faire disparaître complètement en changeant le point d'attache

des traits, c'est à dire en l'attachant à l'aide des angles de la herse au lieu de l'attacher au milieu. Ici, cependant, se joint un autre inconvénient, c'est qu'une partie de la terre n'est atteinte que par l'angle de la herse, et sa pulvérisation est incomplète. Ainsi la herse, cet instrument si utile, n'est pas encore arrivée à la perfection et les améliorations se font bien lentement. C'est aux cultivateurs à bien étudier les perfectionnements que l'on doit apporter à la herse, de chercher à connaître ses défauts et d'essayer à y remédier.

Des soins à donner aux pommiers.

M. le Rédacteur,

Il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'insister sur l'avantage de la culture du pommier, tout le monde en convient. En effet rien de plus agréable qu'un maisonnette blanchie à la chaux, aux gracieuses persiennes vertes, entourée d'arbres laissant percevoir à travers le feuillage leurs fruits rougeâtres.

Tout de suite l'on voit que l'aisance et le plus souvent la paix et le bonheur règnent sous ce toit béni. Le pommier donne à une terre une valeur nouvelle, tout en procurant un grand agrément à ceux qui le cultivent.

Neus avons mille et une manière de cultiver les pommiers. C'est à l'automne que le verger réclame le plus de travail, tant qu'à la cueillette des fruits et aux soins qu'il faut donner à l'arbre pour le préserver des intempéries de l'air et assurer la récolte à venir.

Pour conserver les pommes on peut les faire sécher ou les empailler.

Si notre terre n'est pas parfaitement grasse, il faut piocher autour de l'arbre et y mettre une épaisse couche de fumier que vous presserez bien avec le pied. Souvent la neige pend les branches, écrase les petits arbres et cause ainsi un grand dommage aux vergers. Il faut pour cela mettre des étais de manière à préserver au moins les branches du pied de l'arbre.

Il reste encore à préserver les pommiers de la vermine qui dévore l'écorce et occasionne les arbres à sécher.

Quelques personnes peignent et goudronnent le pied de l'arbre, d'autres y mettent de la paille pour empêcher les mulots d'attaquer l'écorce pendant la saison des neiges. Nous avons vu des vergers presque détruits par ce remède, peut-être mal employé, parce que l'on ne connaît pas la force de la peinture ou du goudron, mais toujours est-il que c'est un remède fort dangereux surtout pour les jeunes arbres.

D'après une expérience de plusieurs années, voici une méthode bien simple qui commence à se répandre ici et que beaucoup préfèrent à tout le reste:

Aux premières couches de neige à l'automne, pressez bien avec le pied autour des arbres, surtout quand la neige est plottante, de manière à former une petite glace. Renouvelez cette opération deux ou trois fois; de cette manière la neige étant trop dure au pied de l'arbre les mulots ne pourront pas y pénétrer. Si toutefois il arrive que la glace ou la vermine peuvent causer quelque dommage au pommier, dès le printemps il faut cacher ces plaies avec de la cire; par ce moyen le bois n'étant pas exposé à l'air ne peut sécher, et il est rare que les vergers souffrent du dommage causé par la glace ou les mulots. Il est ainsi très bon d'employer la cire pour hanter les branches cassées et souvent ce remède réussit. D'ailleurs chacun peut en faire son profit et en juger d'après sa propre expérience.

A. B. C.

Liste des prix accordés à l'Exhibition de la Société d'agriculture du comté de Portneuf, tenue au Cap Santé, le 26 septembre 1883.

Étalons de 3 ans.—1er prix, Isaïe Perron, Deschambault; 2e, Alfred Godin, Cap Santé; 3e, Elzéar Marcotte, Portneuf.

Étalons de 2 ans.—1er prix, Zénon Brunet, St-Augustin; 2e, Philibert Mercure, Cap Santé; 3e, Pierre Doré, Cap Santé.

Étalons de 1 an.—1er prix, Louis Naud, St-Alban; 2e, Eric Montaubault, Deschambault; 3e, Isidore Beaudry, Pointe-aux-Trembles.

Juments poulinières.—1er prix, Victor Thibodeau, Portneuf; 2e, Antoine Langlois, Pointe-aux-Trembles; 3e, Onésime Doré,

St-Augustin; 4e, Zénophile Brunette, St-Augustin; 5e, Octave Thibodeau, Cap Santé; 6e, Oliva Benoit, Deschambault.

Pouliches de 3 ans.—1er prix, Edouard Julien, Deschambault; 2e, Jos. Ford, Portneuf; 3e, Gandioso Pagé, Ecureuils; 4e, Célestin Gingras, Pointe-aux-Trembles; 5e, Flavien Frenette, Cap Santé.

Pouliches de 2 ans.—1er prix, Alfred Couture, St-Augustin; 2e, Elzéar Marcotte, Portneuf; 3e, Louis Arcand, Deschambault; 4e, Isidore Côté, St-Augustin; 5e, Augustin Bussièrès, Ste-Jeanne de Neuville.

Pouliches de 1 an.—1er prix, Frs Couture, fils, St-Augustin; 2e, Rémi Gauvin, Pointe-aux-Trembles; 3e, Jean Laroche, Cap Santé; 4e, Pierre Pagé, Ecureuils.

Taureaux (Ayrshire) de 3 ans.—Prix: Joseph Tardy, St-Augustin.

Taureaux (Ayrshire) de 2 ans.—1er prix, Antoine Faucher, Pointe-aux-Trembles; 2e, Chs Dodd, Portneuf; 3e, Isidore Frenette, Cap Santé.

Taureaux (Durham) de 3 ans.—Prix: Carl Sewell, Deschambault.

Taureaux (Durham) de 2 ans.—1er prix, Enstache Germain, St-Basile; 2e, Flavien Frenette, Cap Santé.

Taureaux (Ayrshire) de 1 an.—Prix: Jos. Ford, Portneuf.

Taureaux de 3 ans, (race mélée).—1er prix, Damase J. Paquin, Deschambault; 2e, Henri Marcotte, Cap Santé.

Taureaux de 2 ans.—1er prix, Frs Couture, fils, St-Augustin; 2e, Eric Montambault, Deschambault; 3e, Jean Chevalier, Cap Santé.

Taureaux de 1 an.—1er prix, Carl Sewell et Eric Montambault, Deschambault; 2e, Joseph Morissette, Cap Santé; 3e, Elie Fafard, Cap Santé.

Vaches laitières.—1er prix, Samuel Paquin, Deschambault; 2e, Carl Sewell, Deschambault; 3e, Athanas Cantin, St-Augustin; 4e, Barthélemi Leclerc, St-Basile; 5e, Daniel McLeod, Portneuf.

Génisses de 2 ans.—1er prix, Antoine Faucher, Pointe-aux-Trembles; 2e, Damase J. Paquin, Deschambault; 3e, Daniel McLeod, Portneuf.

Génisses de 1 an.—1er prix, Carl Sewell, Deschambault; 2e, Samuel Paquin, Deschambault; 3e, Joseph Morissette, Cap Santé.

Veaux de l'année.—1er prix, Samuel Paquin, Deschambault; 2e, Frs Couture, fils, St-Augustin; 3e, Chs LaRue, Pointe-aux-Trembles.

Béliers de l'année (Southdown).—Prix: Carl Sewell, Deschambault.

Béliers d'autres races.—1er prix, Isidore Côté, St-Augustin; 2e, Samuel Paquin, Deschambault; 3e, Alfred Godin, Cap Santé.

Agneaux.—1er prix, Olivier Piché, Cap Santé; 2e, F. X. Frenette, Cap Santé; 3e, Liboire Piché, Cap Santé.

Brebis.—1er prix, Liboire Piché, Cap Santé; 2e, S. Delisle, Cap Santé; 3e, Carl Sewell, Deschambault.

Agnelles.—1er prix, Isidore Côté, St-Augustin; 2e, Carl Sewell, Deschambault; 3e, Alfred Godin, Cap Santé.

Verrats de l'année.—1er prix, Arsène Savard, Cap Santé; 2e, Alfred Angers, Pointe-aux-Trembles; 3e, Carl Sewell, Deschambault; 4e, Isidore Côté, St-Augustin.

Truies.—1er prix, F. X. Frenette, Cap Santé; 2e, D. Denis, Cap Santé; 3e, D. McLeod, Portneuf; 4e, Alfred Godin, Cap Santé.

PRODUITS.

Sucre d'érable.—1er prix, Louis Vézina, Cap Santé; 2e, Augustin Bussièrès, Ste-Jeanne de Neuville; 3e, Napoléon Richard, Portneuf.

Miel.—1er prix, Chs Falurdeau, Cap Santé; 2e, F. X. Frenette, Cap Santé; 3e, Augustin Langlois, Pointe-aux-Trembles.

Bourro.—1er prix, Alfred Couture, St-Augustin; Ulric Paquin, Deschambault; 3e, Rémi Gauvin, Pointe-aux-Trembles; 4e, Samuel Paquin, Deschambault.

Savon.—1er prix, Enstache Germain, St-Basile; 2e, Samuel Paquin, Deschambault; 3e, Barthélemi Leclerc, St-Basile.

Choux.—1er prix, Elzéar Marcotte, Portneuf; 2e, Rémi Gauvin, Pointe-aux-Trembles; 3e, Jean Chevalier, Cap Santé.

Navets.—1er prix, Rémi Gauvin, Pointe-aux-Trembles; 2e, Victor Thibodeau, Portneuf; 3e, Ferdinand Côté, St-Augustin.

Betteraves à vache.—1er prix, Eric Montambault, Deschambault; 2e, Frs Morissette, Cap Santé; 3e, Carl Sewell, Deschambault.

Carottes.—1er prix, Joseph Hardy, Cap Santé; 2e, Jean Chevalier, Cap Santé; 3e, Ferdinand Côté, St-Augustin.

Oignons.—1er prix, Rémi Gauvin, Pointe-aux-Trembles; 2e, Lazare Rochette, Pointe-aux-Trembles; 3e, Ulric Paquin, Deschambault.

Etoffe croisée.—1er prix, Joseph Anger, Pointe-aux-Trembles; 2e, Moïse Frenette, Cap Santé; 3e, Ferdinand Côté, St-Augustin; 4e, Daniel Papillon, St-Basile.

Imitation de draps.—1er prix, Jean Galarneau, Deschambault; 2e, Samuel Paquin, Deschambault; 3e, Augustin Langlois, Pointe-aux-Trembles; 4e, Ferdinand Côté, St-Augustin. Flanelles.—1er prix, Jean Galarneau, Deschambault, 2e, Alex. Doré, Pointe-aux-Trembles; 3e, Joseph Morissette, Cap Santé; 4e, Samuel Paquin, Deschambault.

Châles de laine.—1er prix, Damase F. Paquin, Deschambault; 2e, Pierre Gignac, Cap Santé; 3e, F. X. Frenette, Cap Santé; 4e, Gaudioso Pagé, Ecureuils.

Couvertures de laine.—1er prix, Louis Jobin, St-Augustin; 2e, Alex. Doré, Pointe-aux-Trembles; 3e, Ulric Paquin, Deschambault; 4e, Joseph Morissette, Cap Santé.

Convre-pieds.—1er prix, Ambroise Bussièrès, Ste-Jeanne de Neuville; 2e, Damase F. Paquin, Deschambault; 3e, Augustin Langlois, Pointe-aux-Trembles; 4e, Frs Goulet, St-Augustin.

Etoffes à robes.—1er prix, Samuel Paquin, Deschambault; 2e, Jean Galarneau, Deschambault; 3e, Pierre Dory, Cap Santé; 4e, Daniel Papillon, St-Basile.

Tricot.—1er prix, F. X. Frenette, Cap Santé; 2e, Louis Darrand, St-Basile; 3e, Alphonse Piché, Cap Santé; 4e, Mme G. Allsopp, Cap Santé.

Toiles.—1er prix, Frs Morissette, Cap Santé; 2e, Jean Chevalier, Cap Santé; 3e, Jean Galarneau, Deschambault; 4e, Louis Vézina, Cap Santé.

Tapis (catalognes).—1er prix, Ulric Paquin, Deschambault; 2e, F. X. Marcotte, Cap Santé; 3e, Olivier Piché, Cap Santé; 4e, Mme G. Allsopp, Cap Santé.

Instruments d'agriculture améliorés, charrue avec jong pour bœufs.—Prix: Augustin Langlois, Pointe-aux-Trembles.

Machino à battre le grain.—Prix: Célestin Gingras, Pointe-aux-Trembles.

Rouet.—Prix: Louis Jacques, Cap Santé.

Ruche.—Prix: Chs Falardeau, Cap Santé.

Jong double pour bœufs.—Prix: Antoine Faucher, Pointe-aux-Trembles.

La fabrication du fromage et les beurreries.

L'établissement des fromageries dans nombre de paroisses a été pour les femmes de nos cultivateurs une source d'économie de temps qu'elles ont pu utiliser à d'autres travaux dans l'intérieur de leur maison, et à l'extérieur en consacrant plus de temps au jardinage et aux soins de la basse cour. Cependant toutes les paroisses, par la situation du terrain, ne sont pas propres à la fabrication du fromage, et dans ces dernières paroisses on pourrait se livrer à la fabrication du beurre, et cette fabrication du beurre ne pourrait être avantageuse et lucrative que par l'établissement des beurreries, seul moyen de faire la meilleure qualité de beurre, et d'un produit uniforme. C'est le temps d'agir et de préparer les voies à cette utile amélioration, car le temps n'est pas éloigné où il n'y aura de marché ouvert que pour le beurre fabriqué dans ces établissements où l'on est à étudier les meilleurs outillages à adopter pour que la fabrication du beurre se fasse d'une manière irréprochable. Nous avons dans notre Province, des hommes dévoués qui consacrent tout leur temps et leurs loisirs à cette étude, tant sous le rapport pratique que théorique, notamment M. S. M. Barré qui dirige avec succès la laiterie école de Ste Marie de la Beauce.

L'établissement des beurreries partout où il y aurait un nombre suffisant de vaches pour pouvoir les alimenter, serait d'un grand profit à nos fermières qui ne peuvent consacrer assez de temps aux soins de la laiterie, aujourd'hui surtout que la main-d'œuvre devient aussi rare pour les travaux de l'intérieur

d'une ferme que pour les travaux extérieurs. On doit donc songer à combler cette lacune, et le meilleur moyen de suppléer à la rareté de la main d'œuvre serait d'établir des beurreries en aussi grand nombre possible, puisqu'elles seraient une occasion d'opérer une grande économie de temps. Pour arriver à ce but, il faut préparer des jeunes gens à prendre la direction de ces beurreries d'une manière efficace afin d'en obtenir les meilleurs résultats. Et le moyen d'y parvenir serait d'établir dans chacune de nos écoles d'agriculture une laiterie-école. Ces écoles laiterie pourraient être dirigées d'une manière plus économique que par l'établissement d'écoles spéciales de laiteries, et elles auraient pour avantage d'attirer un plus grand nombre d'élèves vers nos écoles d'agriculture.

Nous n'hésitons pas à croire que la Corporation du Collège Ste Anne se prêterait volontiers à cette innovation qui apporterait à son école d'agriculture un nouveau degré d'utilité pour ceux des élèves qui y reçoivent des cours d'agriculture, à l'exception de celui de la laiterie qui pourrait leur être très profitable. L'occasion d'établir une école laiterie dans cette institution serait d'autant plus favorable qu'on est à terminer sur la ferme de cette école une immense bâtisse où l'on peut y établir au-delà de soixante bêtes à cornes, et qu'on pourrait alimenter davantage cette laiterie en achetant tout le lait des cultivateurs du voisinage.

Nous devons féliciter le Gouvernement de Québec d'avoir aidé à l'établissement des beurreries et d'y avoir placé des professeurs à ses propres frais, puisque le résultat a été un véritable succès, si nous en jugeons par ce qui a été obtenu à Ste Marie de la Beauce et à St Denis. C'est donc un encouragement dans la bonne voie, et on ne doit pas hésiter à le continuer et à en faire profiter nos écoles d'agriculture dont l'enseignement agricole ne serait complet qu'en y ajoutant l'enseignement de la laiterie, principalement de la fabrication du beurre, car quant aux fromageries elles sont en assez grand nombre pour n'avoir pas besoin d'écoles spéciales pour se mettre au fait de la fabrication du fromage.

M. Barré a eu la conduite de la laiterie école de Ste Marie de la Beauce depuis à peu près deux ans, comme professeur payé par le Gouvernement de Québec, et nous apprenons que le terme de son engagement est sur le point d'expirer. Nous ne voudrions pas l'enlever de la laiterie-école de Ste Marie, mais nous croyons qu'il doit y avoir là quelques-uns de ses élèves qui pourraient le remplacer sans nuire à cette institution à laquelle il a légué une bonne réputation par la qualité du beurre qui s'y fabrique, tout aussi bien qu'à la beurrerie de Notre Dame de Laterrrière qui est sous la direction d'un de ses élèves, M. Couture.

Donc, M. Barré pourrait être appelé par le Gouvernement de Québec, à l'école d'agriculture de Ste Anne, pour y prendre la direction d'une laiterie-école, et assurément tous les amis de l'agriculture applaudiraient à cette innovation pouvant amener à de précieux résultats. M. Barré pourrait ici continuer ses nombreuses expériences, car on s'accorde à dire que ceux qui s'occupent de la laiterie, principalement de la fabrication du beurre, d'une manière raisonnée, ne croient pas encore avoir atteint le degré de perfection

que l'on est en mesure de faire subir au beurre, principalement quant à sa longue conservation qui est une qualité importante à lui donner, au point de vue de l'exportation.

C'est une suggestion que nous soumettons et qui, nous l'espérons, sera accueillie d'une manière favorable.

On ne peut se le cacher, la fabrication du beurre et du fromage est une exploitation agricole la plus importante au point de vue des profits qu'on peut en obtenir, non-seulement par la vente de ces produits, mais aussi par les avantages que nous en retirerions dans le perfectionnement de notre culture; car la bonne production de ces produits nécessite des soins assidus pour ce qui est du soin à accorder aux animaux et à nos différentes récoltes.

Encore une fois, la routine quant à la fabrication du beurre, si nous voulons nous tenir à la tête du progrès agricole, si nous voulons que ce produit soit apprécié sur les marchés étrangers, n'a plus sa place. Si nous voulons que nos fermières prennent part à ce progrès que nous devons poursuivre avec énergie, il faut en prendre énergiquement les moyens, sans balancer un instant.

Quand il s'agit de culture, le cultivateur intelligent n'hésite pas à se procurer les instruments d'agriculture les plus améliorés et les plus expéditifs pour faire tous ses travaux; il en doit être ainsi à l'égard des fermières, on doit faire en sorte que les travaux qui sont de son domaine soient faits avec la plus grande promptitude, et que les produits qui en résultent soient de meilleure qualité. Quant à la tenue d'une laiterie, et principalement pour ce qui est de la fabrication du beurre, et ne doit pas mesquiner sur les moyens à prendre pour qu'il soit fait le plus économiquement possible et qu'il soit de meilleure qualité.—A l'œuvre donc, et en avant.

Choses et autres.

Société d'industrie laitière de la Province de Québec.—La seconde réunion annuelle de la Société d'Industrie laitière aura lieu à St-Hyacinthe, mercredi et jeudi, les quatorze et quinze novembre prochain.

La première séance, commencera mercredi avant-midi, le quatorze, à onze heures précises.

Le comité de direction a pris ses mesures pour que les deux journées complètes soient parfaitement remplies, par les intéressantes conférences qui seront faites. Les noms des conférenciers seront connus dans quelques jours; nous pouvons dire dès à présent que tous les Messieurs qui traiteront les différents sujets choisis sont des hommes connus pour leur grande expérience en ces matières.

Nous nous faisons un devoir de recommander à tous nos lecteurs qui savent quelle source de richesse on trouve dans la laiterie, de se rendre à cette réunion. Les patrons de fromageries et de beurreries y trouveront leur compte comme les fabricants eux-mêmes, parce que l'on s'occupera non-seulement de la fabrication dans tous ses détails, mais aussi de la culture et des soins des animaux en rapport avec l'exploitation de la laiterie.

La Société d'industrie laitière a obtenu des réductions de prix de passage des compagnies de chemins de fer, spécialement pour ces réunions. Pour avoir droit à ces réductions, il faut être porteur d'un certificat constatant qu'on est membre de la Société. Les membres actuels devront donner de suite leur adresse au Secrétaire, M. J. de L. Taché, Notaire à St-Hyacinthe, pour que ces certificats leur soient expédiés à temps. Ceux qui ne sont pas déjà membres peuvent le devenir en adressant leur souscription (\$1.00) au secrétaire qui leur

enverra aussi le certificat nécessaire. Et cette souscription comptera pour l'année 1893-94, de novembre à novembre. Il faut dans tous les cas mentionner par quels chemins de fer l'on doit passer et donner son nom et son adresse très lisiblement.

Encore une fois, nous engageons nos lecteurs à se rendre à cette réunion qui sera d'une très grande utilité pour eux.

La Société d'Industrie laitière, qui est subventionnée par le Gouvernement, s'est acquies des droits à l'encouragement intéressés de tous ceux qui s'occupent d'agriculture, par les efforts qu'elle a faits, depuis qu'elle est constituée, pour développer et perfectionner l'industrie laitière en cette province et par les résultats qu'elle a déjà obtenus.

Patates atteintes de pourriture.—Dans plusieurs endroits, on se plaint que les patates sont considérablement atteintes par la pourriture. Là où cette maladie se fait apercevoir, il faut apporter un grand soin à l'encavement des patates. Une cave sèche, pourvu qu'elle soit bien ventilée est le meilleur endroit pour y mettre les patates. Il serait avantageux, s'il y a apparence de pourriture, de saupoudrer les patates avec de la chaux éteinte et sèche. Cette chaux arrêtera l'effet de la pourriture et permettra de conserver les patates pendant l'hiver. On peut aussi se servir de paille hachée que l'on répand sur les patates, en ayant soin d'en mettre à une épaisseur d'un pouce à chaque rangée. De cette manière on prévient considérablement la pourriture des patates.

RECETTES

Chauseures imperméables.

Pour rendre les bottes ou les souliers imperméables à l'eau, on fait fondre dans un vase de terre vernissée, parties égales de suif et de résine commune; lorsque ces matières sont en fusion et qu'elles sont bien mélangées, on frotte avec un petit pinceau de crin la semelle des souliers et le tour de l'empaigne qui tient à celle-ci, seulement à la hauteur d'à peu près un pouce. On répète cette opération jusqu'à trois fois, en exposant chaque fois aux rayons du soleil dans les mois de l'année où ils sont les plus chauds, et ayant soin de les retourner pour qu'ils soient frappés également de la chaleur, et que la préparation dont on les a enduits puisse pénétrer dans les pores du cuir; l'hiver, on les place avec précaution près du feu et à distance convenable. Lorsque cette préparation reste à la surface dans un état luisant, c'est signe que le cuir est suffisamment imbibé. On peut alors se servir des bottes ou des souliers. Si l'on destinait les bottes à marcher dans l'eau, il faudrait frotter, avec la préparation dont nous venons de parler, non seulement la semelle et l'empaigne, mais aussi la tige. Alors elles seraient entièrement imperméables à l'eau. Mais il suffit, pour l'usage ordinaire, de procéder ainsi que nous l'avons expliqué, car la transpiration des pieds s'évaporant dans la partie supérieure de l'empaigne ne les entretient pas dans une chaleur et une humidité désagréable et malsaine.

Collage de papiers peints.

Si vous avez une chambre à coucher à tapiser en papier peint voici une préparation de colle qui empêchera les punaises de se loger dans les endroits où la tenture pourrait tant soit peu se décoller, ou dans les trous du mur.

Versez dans un pot de terre vernissée, la quantité d'eau nécessaire pour préparer votre colle; ajoutez-y, par pinte une demi-once de bi-chlorure de mercure (sublimé carrosif). Ce sel étant fondu, ce qui aura lieu au bout de quelques heures, mettez-y la farine nécessaire pour la préparation de votre colle que vous ferez cuire. Si vous la trouviez trop épaisse vous y ajouteriez de l'eau.

Cette addition de bi-chlorure de mercure n'altère en rien les couleurs du papier et possède la propriété de détruire tous les insectes. Il ne produit, d'ailleurs, aucune émanation nuisible.

Il va sans dire que le vase de terre qui a servi à cuire la colle ne doit pas être employé pour les aliments, car le bi-chlorure de mercure est vénéneux.



CANAUX DU ST-LAURENT.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné portant la souscription " Soumission pour les canaux du Saint Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest Mardi, le 18e jour de Novembre prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ou division centrale des canaux de Williamsburg.

On recevra aussi jusqu'à Mardi, 27e jour de Novembre prochain, des soumissions pour prolonger les jetées et creuser, etc., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat ainsi que des plans et devis des divers travaux, pourront être examinés à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local, Dickenson's Landing, dès et après Mardi le 30e jour d'Octobre prochain, où des formules imprimées de soumissions seront fournies.

Une carte, des plans et le devis des travaux à faire à la tête du canal des Galops pourront être examinés à ce bureau et à la maison de l'écluseur, près de l'endroit, dès et après Mardi, le 13e jour de Novembre prochain, où des formules imprimées des soumissions seront fournies.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas de sociétés commerciales,—porter la signature particulière, l'occupation et le domicile de chaque associé; et un chèque accepté par une banque pour la somme de deux mille piastres devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux prix et conditions mentionnées dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,

Ottawa, 28 septembre, 1893.

4 octobre 1893.

PÉPINIÈRE.

DU

VILLAGE DES AULNAIES.

LES FRAISIERS " Sharpless " produisent des fraises d'une grosseur prodigieuse jusqu'à 8 1/2 pouces de tour et de première qualité. Nous avons les témoignages des premiers Horticulteurs du Canada et des Etats-Unis. Ces fraisières sont très productives et résistent au froid le plus rigoureux.

Envoyez moi 50 cts en timbres de postes et je vous expédierai en temps convenable, par la maille, à mes frais, 12 plants " Sharpless, " ou pour \$1, 30 plants, ou pour \$3, 100 plants.

Les commandes devront être faites au plus tôt pour s'assurer des plants forts.

Pour obtenir un bon succès dans la plantation, il faut planter en septembre. Les plants alors reprennent bien et font de bonnes racines à l'automne, et nous pouvons être sûr d'obtenir des fruits l'année suivante.

Enregistrez toute lettre contenant timbre ou argent et mentionnez que vous avez vu l'annonce dans la Gazette des Campagnes.

Les lettres et commandes devront être adressées à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies,

Comté de l'Islet

2 Août 1893.